

**ÉTATS-UNIS / IRAK**  
**Pas au nom des droits humains**  
Index AI : MDE 14/009/02

*dont la fourniture pourrait devenir difficile, voire impossible, et par la destructions d'institutions et d'infrastructures civiles. » ●*

#### **FLASH**

Dans le discours qu'il a prononcé ce jour (jeudi 12 septembre 2002) devant l'Assemblée générale des Nations unies, le président George W. Bush a fait référence aux violations graves des droits humains commises contre les Irakiens par leur gouvernement. Dans le document d'information distribué aux médias, il était fait mention à plusieurs reprises de rapports publiés au fil des ans par Amnesty International sur la situation des droits humains en Irak.

*« Une fois de plus, le bilan d'un État en matière de droits fondamentaux est utilisé de manière sélective pour justifier une intervention militaire, a déploré l'organisation de défense des droits humains.*

*« Le gouvernement des États-Unis et les autres gouvernements occidentaux n'ont tenu aucun compte des rapports d'Amnesty International faisant état de violations généralisées des droits humains en Irak au cours de la guerre entre ce pays et l'Iran, de même qu'ils ont ignoré la campagne menée par Amnesty International en faveur des milliers de civils kurdes non armés tués lors des attaques lancées en 1988 contre Halabja.*

*« Alors que le débat sur l'opportunité du recours à la force militaire contre l'Irak se fait de plus en plus vif, force est hélas de constater que les conséquences directes que pourraient avoir toute intervention militaire sur les droits fondamentaux des Irakiens sont totalement absentes de l'équation.*

*« La vie et la sécurité des civils doivent primer toute autre considération dans le cadre de toute initiative prise pour résoudre la crise que connaît actuellement l'Irak sur le plan humanitaire et des droits humains. La précédente intervention armée dans le Golfe a montré que, trop souvent, les civils deviennent des pertes acceptables.*

*« Il est fortement à craindre qu'une intervention militaire ne se traduise par des flux massifs de réfugiés, et par le déplacement de milliers de personnes à l'intérieur de l'Irak. Il est possible qu'une crise humanitaire soit provoquée par le manque de produits de première nécessité, notamment de nourriture et de médicaments,*

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web :**  
<http://www.amnesty.org>

**Vous trouverez les bulletins d'information les plus récents (en version anglaise uniquement) sur le site suivant :**  
<http://news.amnesty.org>